



## COMMUNIQUE DE PRESSE

### #Santépour toutes : Une proposition de loi pour les sages-femmes et pour la santé des femmes

Face à l'état préoccupant de la santé des femmes et au regard de la situation des sages-femmes, l'ANESF, l'ANSFC, l'ANSFL, l'ANSFT, la CNEMa, le CNSF, l'ONSSF, l'UNSSF et l'Ordre des sages-femmes invitent la classe politique à examiner une proposition de loi pour apporter enfin des réponses concrètes à cette crise.

Avec pour feuille de route le Livre blanc de la profession "Et si on parlait d'elles ?", les instances sages-femmes se sont ainsi unies pour rédiger et faire adopter une proposition de loi sages-femmes et santé des femmes. Elles ont par ailleurs lancé une consultation auprès de l'ensemble de la profession avec pour volonté de faire un état des lieux de la situation des sages-femmes, mais également de leurs aspirations.

Cette consultation, à l'image de l'enquête bien-être des étudiants, a mis en avant le malaise d'une profession qui estime à 94% que ses compétences ne sont pas assez connues par le grand public et à 96% qu'elle n'est pas assez valorisée. 48% des sages-femmes ont ainsi envisagé de quitter la profession au cours de la dernière année.

Les sages-femmes identifient deux axes prioritaires pour enfin être reconnues : la reconnaissance du caractère médical de la profession via l'amélioration des rémunérations et la valorisation des actes et le renforcement des effectifs en maternité afin d'avoir plus de temps pour l'accompagnement de leurs patientes.

Dès lors, cette proposition de loi, construite par les sages-femmes pour la santé des femmes et la profession, a l'ambition de proposer des mesures cohérentes, concrètes et réalistes.

Les instances défendent ainsi la définition d'une véritable politique de santé sexuelle et reproductive et le renforcement de la prévention par la mise en place de trois rendez-vous de santé sexuelle aux différents âges de la vie. Elles proposent également de créer des consultations de gynécologie adaptées pour les personnes en situation de handicap, la mise en place de mesures pour garantir la liberté de choix du lieu d'accouchement ou encore pour renforcer les effectifs dans les maternités.

Enfin, la résolution de la crise ne pourra se faire que par un choc d'attractivité et une véritable reconnaissance statutaire. L'obtention du statut de praticien hospitalier, à l'instar des autres professions médicales, avec un droit d'option pour les professionnelles en exercice est plus que jamais nécessaire.

Aussi, les instances de la profession appellent les parlementaires à se saisir de cette initiative qui, en posant les bases d'une politique de santé ambitieuse en faveur des femmes et en valorisant enfin une profession indispensable à celles-ci, pourra constituer un véritable renouveau pour notre système de santé.

### CONTACTS PRESSE

**ANESF** : Loona MOURENAS, Porte-Parole, 06 46 68 58 62 - [porteparole@anesf.com](mailto:porteparole@anesf.com)

**ANSFC** : Sylvie LE ROUX, Présidente, 06 75 12 76 29 - [presidente@ansfc.fr](mailto:presidente@ansfc.fr)

**ANSFL** : Eliette BRUNEAU, Présidente, 07 49 57 58 25 - [presidente@ansfl.org](mailto:presidente@ansfl.org)

**ANSFT** : Micheline BOIVINEAU, Présidente - [boivineaumicheline@gmail.com](mailto:boivineaumicheline@gmail.com)

**CNEMa** : Lionel DI MARCO, Vice-Président Communication, 04 57 04 12 08 - [vpcommunication@cnema.fr](mailto:vpcommunication@cnema.fr)

**CNSF** : Eléonore BLEUZEN-HER, Présidente, 06 79 54 75 15 - [contact@cnsf.asso.fr](mailto:contact@cnsf.asso.fr)

**ONSSF** : Caroline COMBOT, Présidente, 06 82 14 29 14 - [presidente@onssf.org](mailto:presidente@onssf.org)

**UNSSF** : Mathieu MOUCHARD, 06 89 67 34 23 - [mathieumouchard7@gmail.com](mailto:mathieumouchard7@gmail.com)

**CNOSF** : Isabelle DERRENDINGER, Présidente, 06 46 81 18 01 - [iderrenderinger@ordre-sages-femmes.fr](mailto:iderrenderinger@ordre-sages-femmes.fr)